

EXTRAIT du document intitulé « **BOURSES DE RÉUSSITE DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POST-DOCTORALES POUR L'ANNÉE 2018-2019** » en vigueur depuis le **1er mai 2018**.

Doctorat

- La première session d'inscription au programme correspond à la session de départ au niveau de l'application du plan (ex : 1^{ère} inscription à la session d'automne 2012 correspond à la session 1 au niveau du plan);
- La progression dans le plan au niveau des sessions fait référence à la première inscription au programme peu importe si, par la suite, il n'a pas été inscrit à temps complet (ex : 1^{ère} session d'inscription à la session d'automne 2013, l'étudiant n'est pas inscrit à la session d'hiver 2014 et s'inscrit à la session d'été 2014. Il sera considéré à la session 3 au niveau du plan).

Admissibilité de l'étudiant

- Pour être admissible à un versement, l'étudiant doit être inscrit à temps complet; (*Définition du temps complet : inscrits à 12 crédits de cours ou 7 crédits de recherche. Si inscrit à moins de 7 crédits de recherche, le total des crédits de la session doit être de 12 crédits ou plus (crédits de recherche + crédits de cours \geq 12 crédits)*);
- Aux tableaux des activités, la session indiquée correspond à la session limite pour accorder un montant en fonction d'un jalon (exemple : session 5, l'étudiant est admissible s'il a complété le jalon avec succès entre la session 1 à 5 inclusivement) ;
- L'étudiant est admissible à un seul versement suivant les jalons du plan pendant son programme;
- L'étudiant est admissible à un seul versement par catégorie au titre de la bourse d'excellence pendant son programme (possibilité de trois primes pour un même étudiant);
- Le département accorde les versements aux étudiants suivant le plan seulement pour les étapes identifiées;

Les **étudiants étrangers** de la Faculté des sciences et de génie qui bénéficient du Programme d'exemption des droits de scolarité majorés de l'Université Laval sont admissibles à une bourse de 2 000\$ (1 000\$ payable pour chacune des 2 premières sessions).

Si l'étudiant bénéficie du programme d'exemption des droits majorés de l'Université Laval, il ne reçoit pas la bourse de 2 000\$ via le BBAF mais il peut la recevoir à même les fonds de la faculté s'il rencontre les conditions suivantes :

- Être inscrit pour la première fois à un programme de doctorat (incluant le passage accéléré de la maîtrise au doctorat et excluant les changements de programme et la reprise des études dans un programme de doctorat).
- Demeurer inscrit à temps complet à votre programme de doctorat, pour les deux premières sessions consécutives de votre doctorat.

Vous pouvez obtenir les informations au sujet du programme d'exemption des droits de scolarité majorés de l'Université Laval à :

http://www.bbafe.ulaval.ca/cms/site/bbafe/bbafe/futurs_etudiants_etrangers/fee_bourses/fee_admission

Note : Les **étudiants français** au doctorat qui sont boursiers de leur pays reçoivent la bourse via le BBAF. Ils ne sont donc pas admissibles à cette bourse à même les fonds de la faculté.

Bourses de réussite de la FESP – Doctorat

Bourse de soutien

Session	Jalon	Détail	Montant	Détail du programme
S03	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S04	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S05	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S06	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S07	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S08	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
S09	Bourse de soutien	Progression satisfaisante selon la direction de programme	500 \$	Voir note 1
Sous-total			3 500 \$	
Bourses au mérite		Admissible une seule fois pour chacun des jalons pendant le programme		
S01 à S05	Épreuve I	Examen doctoral ou séminaire de présentation	750 \$	Voir note 2
S03 à S10	Épreuve II	Examen doctorat, séminaire ou conférence	1 000 \$	Voir note 3
S01 à S13	Diffusion	Publication	750 \$	Voir note 4
S01 à S12	Diffusion	Communication	1 000 \$	Voir note 5
S12 à S15	Prime à la diplomation	Dépôt initial	1 000 \$	Voir note 6
Sous-total			4 500 \$	
Total			8 500 \$ *	

* S'il y a eu une bonification financière ponctuelle pendant une année financière, celle-ci n'est pas considérée dans le calcul du montant maximum.

Autres montants pour les étudiants étrangers qui bénéficient du programme d'exonération des droits de scolarité majorés de l'Université Laval

Session	Jalon	Détail	Montant	
S01	Bourse scolarité	Voir note (a)	1 000 \$	
S02	Bourse scolarité	Voir note (a)	1 000 \$	
Total			2 000 \$	

(a) Pour les étudiants québécois, français et boursiers de leur pays, ces bourses sont versées par le Bureau des bourses et aide financière (BBAF) et non via le fonds facultaire.

Autres montants possibles suivant la disponibilité annuelle des fonds – Bourses d'excellence – Gestion par le Comité paritaire et non le département

Session	Jalon	Détail	Montant	
	Prime pour examen doctoral	Géré par le Comité paritaire	1 000 \$	
	Prime pour publication	Géré par le Comité paritaire	1 000 \$	
	Prime pour présentation	Géré par le Comité paritaire	1 000 \$	
Total		Admissible une seule fois pour chacune des primes pendant son programme		

Détail du programme

Note 1 – Satisfaction selon direction de programme – Sessions 03 à 09 inclusivement

Programme	Mesure d'évaluation	Responsable
Physique	Avancement jugé satisfaisant	Directeur de programme

Note 2 - Bourses au mérite – Épreuve I

Programme	Activité	Si jalon satisfait entre les sessions
Physique	Examen doctoral	1 et 4 (inclusivement)

Note 3 - Bourses au mérite – Épreuve II

Programme	Activité	Si jalon satisfait entre les sessions
Physique	Séminaire de doctorat	1 et 8 (inclusivement)

Note 4 - Diffusion - Publication

Programme	Activité	Si jalon satisfait entre les sessions
Physique		1 et 12 (inclusivement)

Note 5 - Diffusion – Communication

Programme	Activité	Si jalon satisfait entre les sessions
Physique		12

Note 6 - Prime à la diplomation – Dépôt initial

Programme	Activité	Session maximale d'admissibilité *
Physique	Dépôt initial	15

* Un bonus de 500 \$ sera ajouté à la prime à la diplomation si le dépôt initial est effectué avant la session maximale d'admissibilité.

Exemples d'illustration :

- Un étudiant au doctorat en **actuariat** qui effectuerait son dépôt initial à la session 15 (ou plus tard) ne serait admissible à aucune prime à la diplomation.
- Un étudiant au doctorat en **informatique** qui effectuerait son dépôt initial à la session 15 recevrait une prime à la diplomation de 1 000 \$.
- Un étudiant au doctorat en **génie mécanique** qui effectuerait son dépôt initial à la session 12 (ou avant) recevrait une prime à la diplomation de 1 500 \$ plutôt que de 1 000 \$.